



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

Date de la convocation 12 Décembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

Objet : Budget primitif 2012 – Budget annexe Centre Aquatique – Décision Modificative n°3.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire que le Budget annexe du Centre Aquatique du Clermontais comprend dans ses lignes budgétaires la piscine de Paulhan qui fonctionne tout au long de la période estivale. L'inscription des charges de personnel pour celle-ci n'a pas fait l'objet lors de l'approbation du Budget 2012 d'une écriture sur ce budget annexe qu'il convient en conséquence de régulariser.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121220-2012-12-19-20-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT		+ 4 350,00	RECETTES FONCTIONNEMENT		+ 4 350,00
012	Charges de personnel	+ 28 350,00	75	Autres recettes courantes	+ 4 350,00
66	Charges financières	- 20 000,00			
67	Charges exceptionnelles	- 4 000,00			

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 12 Décembre 2012.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget annexe du centre aquatique telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2012 du budget annexe du centre aquatique

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.